

RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION

Titre du rapport d'évaluation : *Évaluation du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie (PFTTT)*

Date d'approbation de l'évaluation par le sous-ministre (12/2021) :

Recommandation n° 1 : Continuer d'améliorer le partage de l'information et des leçons apprises entre les TTT

Justification de la recommandation : L'évaluation a révélé que, bien que le Groupe de travail FPT fonctionne efficacement, les résultats indiquent que le partage de l'information pourrait être amélioré. De nombreux TTT aimeraient avoir plus d'occasions officielles de communiquer avec les TTT financés par le PFTTT partout au pays afin de partager les pratiques exemplaires et les leçons apprises. Les informateurs clés de l'évaluation ont suggéré plusieurs options pour améliorer le partage de l'information, par exemple des conférences périodiques, un bulletin d'information régulier, la création d'un répertoire de documents et de ressources partagés, ou encore une communauté de pratique ou autre type de forum de discussion. Au fur et à mesure que les administrations et les TTT continueront d'explorer l'expansion, ces options demeureront pertinentes pour les intervenants.

Réponse de la direction : La Direction de la mise en œuvre des politiques (DMOP), Direction générale des programmes, convient d'évaluer et de favoriser les occasions d'améliorer l'échange d'information au sein du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie et parmi les administrations financées dans le cadre du programme.

Mesures Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus Quels sont les résultats qui démontreront que les mesures ont été prises?	Responsable SMA responsable de la mise en œuvre de la mesure.	Date d'achèvement prévue
En prenant appui sur les mécanismes de dialogue existants (Groupe de travail FPT), la DMOP organisera des discussions avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer l'échange d'information et la mise en commun des pratiques exemplaires et des leçons apprises parmi les TTT.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ordres du jour, comptes rendus ou décisions dans le cadre des téléconférences trimestrielles régulières. Les ordres du jour seront établis en collaboration avec les membres du Groupe de travail FPT. (Septembre 2022) 2. Au-delà des membres du groupe de travail FPT, des réunions virtuelles plus larges seront organisées sur des sujets particuliers à l'intention du personnel et des intervenants des TTT (au moins une fois par année). La DMOP sollicitera les 	Sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques	Décembre 2023

	commentaires du Groupe de travail FPT sur les sujets d'intérêt. Un résumé des réunions sera tenu à jour. (Décembre 2023)		
La DMOP continuera de communiquer l'information sur les faits nouveaux pertinents pour les TTT (notamment les modifications législatives, les études publiées) par l'entremise de courriels envoyés à la liste de diffusion du Groupe de travail FPT.	3. Un répertoire des courriels et des documents sera tenu à jour en tant que ressource pour les membres du Groupe de travail sur le PFTTT.	Sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques	Septembre 2022

Recommandation n° 2 : Le Programme, en collaboration avec le Groupe de travail FPT, devrait envisager des façons d'appuyer les TTT dans tout effort visant à inclure les groupes qui peuvent être sous-représentés ou qui font face à des obstacles à l'accès.

Justification de la recommandation : Bien que le PFTTT ne soit pas responsable des critères d'admissibilité au TTT, le profil des participants au programme de TTT et les perceptions des intervenants laissent entendre qu'il faut surveiller la portée du programme et éliminer les obstacles à l'accès qui peuvent exister. Il y a des occasions de soutenir plusieurs TTT qui déploient des efforts pour lutter contre la sous-représentation et d'en tirer des leçons en sensibilisant les gens, en augmentant les liens avec les organismes communautaires, et en tenant davantage compte du contexte au cas par cas dans l'application des critères d'admissibilité.

De plus, comme presque toutes les administrations sont intéressées par l'expansion des TTT, il est possible d'explorer le recours à l'expérimentation lorsqu'on augmente le nombre de tribunaux ou la capacité de ceux existants. L'évaluation a révélé que les intervenants souhaitaient explorer de nouveaux volets pour les TTT ou des moyens d'atteindre les participants potentiels qui font face à des obstacles liés à l'accès.

Réponse de la direction : La Direction de la mise en œuvre des politiques, Direction générale des programmes, est d'accord avec la recommandation. Le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie envisagera, en collaboration avec le Groupe de travail FPT, des façons d'appuyer les TTT dans tout effort visant à inclure les groupes qui sont susceptibles d'être sous-représentés ou qui se heurtent à des obstacles à l'accès.

Mesures Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus Quels sont les résultats qui démontreront que les mesures ont été prises?	Responsable SMA responsable de la mise en œuvre de la mesure.	Date d'achèvement prévue
<p>Le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie continuera de collaborer avec les provinces et territoires par l'entremise du Groupe de travail FPT sur le PFTTT et d'autres programmes du ministère de la Justice (comme le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et le Programme de justice applicable aux Autochtones) pour cerner les occasions d'inclure les groupes susceptibles d'être sous-représentés ou qui se heurtent à des obstacles limitant l'accès aux TTT.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inclure la sous-représentation et les obstacles à l'accès comme point permanent à l'ordre du jour des réunions du Groupe de travail FPT. (Décembre 2022) 2. Réunion plus large avec les TTT sur les mesures à prendre concernant les groupes susceptibles d'être sous-représentés, y compris un résumé du dialogue tenu lors de la réunion. (Décembre 2023) 3. Facilitation des communications ou des liens entre les TTT particuliers et d'autres services soutenus par le ministère de la Justice dans leurs administrations. (Décembre 2023) 4. Les nouvelles ententes de financement qui seront conclues avec les provinces et les territoires comprendront des exigences liées à la présentation de données de l'ACS Plus, ce qui permettra de surveiller la portée des TTT auprès des populations marginalisées. (Avril 2023) 	<p>Sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques</p>	<p>Avril 2023</p>

Recommandation n° 3 : Examiner des façons d'accroître la qualité des rapports du SITTT et de renforcer les attentes énoncées dans les ententes de financement pour la production de rapports par les TTT

Justification de la recommandation : Le SITTT fournit certains renseignements au ministère de la Justice au sujet des TTT financés par le PFTTT, mais les données comportent certaines limites, car l'information fournie par tous les TTT est parfois incohérente et incomplète. En consultation avec les TTT, la détermination des points de données à connaître et la résolution des problèmes de capacité et des problèmes techniques rencontrés par les TTT permettraient d'accroître la confiance dans les données. Étant donné certaines questions en suspens au sujet de la sous-représentation parmi les participants au TTT, l'amélioration du suivi des activités du programme, allant de la recommandation à l'acceptation dans le programme, contribuerait à une meilleure compréhension des processus de demande actuels.

Réponse de la direction : La Direction de la mise en œuvre des politiques (DMOP), Direction générale des programmes, est d'accord avec la recommandation et elle travaillera avec les provinces et territoires participants pour veiller à la collecte améliorée des données et à la production de rapports améliorés.

Mesures Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation?	Résultats attendus Quels sont les résultats qui démontreront que les mesures ont été prises?	Responsable SMA responsable de la mise en œuvre de la mesure.	Date d'achèvement prévue
Les nouvelles ententes de financement conclues avec les provinces et les territoires comprendront des obligations en matière de production de rapports pour les TTT financés. En consultation avec les provinces et les territoires, la DMOP élaborera un nouveau gabarit de rapport à l'intention des TTT.	<ol style="list-style-type: none">1. Dans le cadre du PFTTT, le renouvellement des ententes de financement avec les provinces et les territoires est prévu pour 2023-2024. Les ententes renouvelées (et toute nouvelle entente) comprendront des dispositions renforcées concernant la production de rapports. (Avril 2023)2. Un nouveau gabarit de rapport sera élaboré, approuvé et diffusé aux provinces et aux territoires en vue d'être utilisé au cours du prochain cycle de financement 2023-2028. (Avril 2023)	Sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques	Avril 2023